

Présentation de CartoBio

DRAAF - Mars 2024

Qu'est-ce que CartoBio ?

Un constat

Actuellement, les **parcellaires certifiés bio ne sont pas accessibles sous format cartographique** ;

- provoque des ralentissements dans l'instruction de la PAC ;
- constitue une lacune importante dans les données sur le bio.

Une réponse

CartoBio est un outil qui permet de **cartographier les parcelles** cultivées et certifiées en **agriculture biologique** en France.

Il est à destination des **agriculteurs** et des **organismes certificateurs**.
Il a pour but d'ouvrir, enrichir et partager ces données.

Fonctionnement

Sources initiales
des parcellaires



Enrichissement
des données



Certification des
données



Partage des
données

Les acteurs du projet



**DIRECTION
INTERMINISTÉRIELLE
DU NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Un projet porté par la DINUM

sous le programme **Beta.gouv**



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Un projet à l'initiative de l'Agence BIO et l'INAO

co-piloté avec le MASA, le MTE et l'ASP



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASP

Agence de Services
et de Paiement

Des espaces distincts

Agriculteurs & Organismes de certification

← Retour à mes clients

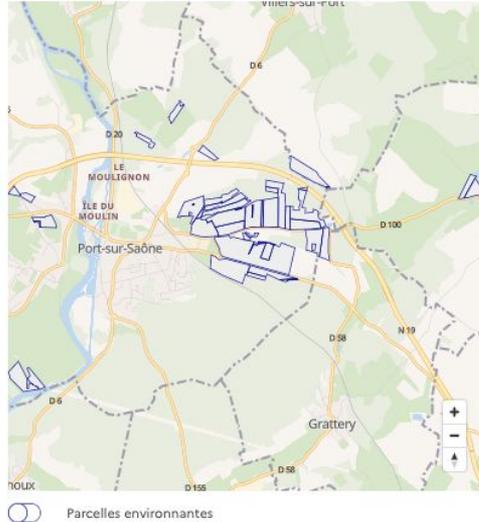
PARCELLAIRE IMPORTÉ | 2023

TEST AGENCE BIO

Historique Export Réimporter

⚠ Le niveau de conversion en agriculture biologique a besoin d'être précisé pour 2 parcelles.

Parcelles par type de culture	Surface	Détails
42 parcelles	138,81 ha	
Blé tendre	16,05 ha	
Colza	8,85 ha	
Fèves de soja	5,72 ha	
Jachère, gel entrant en rotation (yc bandes tampon et surfaces non exploitées temporairement)	0,80 ha	



Création de la donnée

Données accessibles par les organismes de certification et transmises aux DTT

Grand Public

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
L'AGENCE BIO

Cartographie des parcelles agricoles bio en France

Afficher les parcelles ⓘ

- En agriculture biologique
- En agriculture non biologique

Attention seules les parcelles déclarées à la PAC sont affichées. [En savoir plus.](#)

Filtrer par cultures

Export image

Nous contacter

Crédits et sources

2019 2020 2021

Satellite

Réutilisation de la donnée

Données anonymisées

Fonctionnement général



Import/création du parcellaire dans CartoBio en amont de l'audit



Mise à jour et validation des informations pendant l'audit



Certification du parcellaire avec les informations de CartoBio



Transmission de la couche CartoBio à l'ASP pour une instruction simplifiée des aides PAC

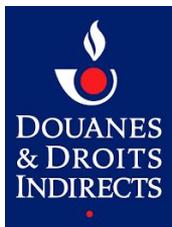


Publication du parcellaire anonymisé

L'import du parcellaire côté agriculteur

Disponible sur CartoBio

telepac



Geofolia

mes parcelles

En cours de discussion



Connexion à des données existantes : le parcellaire est importé par l'agriculteur via TéléPAC ou une autre source de données parcellaires. Il met à jour son assolement.

La certification de la donnée par l'organisme certificateur



CartoBio BETA
Parcellaire cultivé en Agriculture Biologique

Test CartoBio Déconnexion

Exploitations À propos de CartoBio

← Retour à mes clients

PARCELLAIRE IMPORTÉ 2023

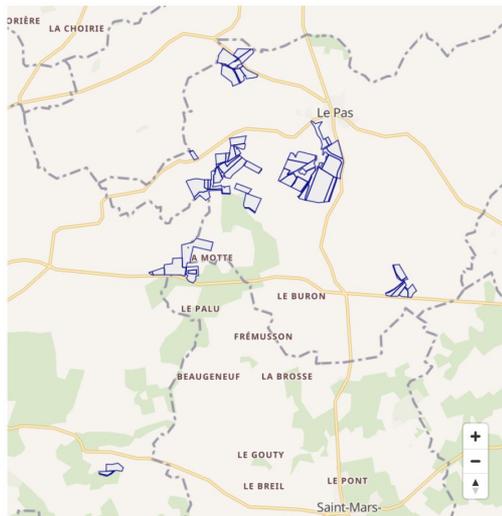
TEST AGENCE BIO

Historique Export Réimporter

⚠ Le niveau de conversion en agriculture biologique a besoin d'être précisé pour 4 parcelles.

<input type="checkbox"/>	Parcelles partype de culture	Surface	Détails
<input type="checkbox"/>	67 parcelles	152,51 ha	
<input type="checkbox"/>	∨ Jachère, gel entrant en rotation (yc bandes tampon et surfaces non exploitées temporairement)	0,37 ha	⚠
<input type="checkbox"/>	∨ Luzerne	4,65 ha	
<input type="checkbox"/>	∨ Mélanges fourragers	2,60 ha	
<input type="checkbox"/>	∨ Prairie permanente	55,41 ha	
<input type="checkbox"/>	∨ Prairie temporaire	66,59 ha	
<input type="checkbox"/>	∨ Trèfle	22,89 ha	

+ Ajouter une parcelle



Enrichissement de la donnée :
le contrôleur renseigne le niveau de conversion et la date d'engagement des parcelles.

Certification de la donnée :
le chargé de certification vérifie et certifie le parcellaire de l'exploitation.

Partage des données cartographiques certifiées

Envoi d'une couche parcellaire certifiée aux DDT

1

Une information cartographique et certifiée

2

Instruction facilitée et moins chronophage

3

Diminution des sollicitations aux agriculteurs et aux OC

Diffusion des parcelles bio certifiées de manière anonyme



Acteurs du Territoire

*Agences de l'eau,
communes,
départements...*

Grand public

Citoyens, agriculteurs...



Recherche

Santé publique France, INRAE...

Les avantages pour l'agriculteur

1

Faciliter son audit bio

Le temps de contrôle est réduit grâce à une centralisation des informations parcellaires accessible facilement par l'organisme certificateur.

2

Supprimer l'attestation de production végétale

La transmission d'une information cartographique certifiée aux DDT aux DDT permet d'éviter la transmission de l'attestation de production végétale pour l'agriculteur

3

Diminuer les sollicitations de son OC et de sa DDT

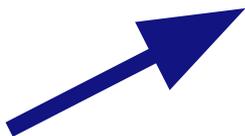
La transmission d'une information cartographique certifiée aux DDT permet de diminuer les allers retours entre agriculteurs, organisme certificateur et DDT.

4

Contribuer à une meilleure connaissance de l'agriculture bio

La constitution d'un référentiel du parcellaire bio permet l'adaptation des politiques agricoles locales et la réalisation d'études sur l'impact du bio.

Transmettre son parcellaire à CartoBio



Lors de la **déclaration TéléPAC**, l'agriculteur (ou l'OS) **coche la case** donnant consentement à la transmission automatique de son parcellaire à l'outil CartoBio.



Pour les agriculteurs hors PAC ou ceux n'ayant pas coché la case : ils se connectent **sur CartoBio, y importent ou créent leur parcellaire** (déclaration Télépac, RPG, nCVI, Geofolia, MesParcelles,...)

Le cadre réglementaire

Une obligation de transmission à CartoBio pour les OC

« Les organismes de contrôle utilisent l'outil Cartobio pour mettre à disposition de l'INAO, les parcelles engagées en agriculture biologique par les opérateurs engagés auprès d'eux ou transmettent ces informations sur l'outil Cartobio.

A compter du **1er janvier 2024**, les OC doivent transmettre à l'INAO, dans l'outil Cartobio, la **géolocalisation** des parcelles engagées en agriculture biologique, avec leur **niveau de conversion**, la **date de début de conversion** et la **culture** principale annuelle, des opérateurs qui sont soumis à leur contrôle.

Les OC peuvent soit utiliser l'outil Cartobio soit transmettre ces données via API directement dans Cartobio“

<https://extranet.inao.gouv.fr/fichier/INAO-CIRC-2021-03.pdf>

Le cadre réglementaire

Une exigence déclarative pour les agriculteurs

« Les opérateurs et groupes d'opérateurs incluent les informations ci-après dans leurs déclarations ou communications visées à l'article 39, paragraphe 1, point b), du règlement (UE) 2018/848 effectuées auprès de l'autorité compétente, de l'autorité de contrôle ou de l'organisme de contrôle qui réalise les contrôles officiels:

- (a) les activités couvertes par le certificat visé à l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 qui sont sous-traitées;
- (b) l'adresse ou la géolocalisation des unités de production biologique, en conversion et non biologique, la zone de récolte des espèces végétales sauvages ou des algues et les autres locaux et unités utilisés pour leurs activités; [...]

Article 3 du Règlement (UE) 2021/2119

L'Agence BIO et l'INAO proposent un outil pour transmettre simplement ces données à son OC : CartoBio.

Communication à disposition

Eléments à disposition

- Centre d'aide : <https://docs-cartobio.agencebio.org/agriculteurs.trices/pas-a-pas>
- Flyer de présentation :



The flyer features the logos of the French Republic and the Agency for Biological Agriculture (Agence Bio) at the top. Below them is the slogan 'COLLECTER | CONSOLIDER | VISUALISER'. The central image shows a topographical map of a field with several people walking through it. The 'CartoBio' logo is prominently displayed in a green box. Below the image, the text describes the service as a free cartographic tool for biological farms, used for submitting parcels to certifying bodies or DDTs. It highlights that the service is free and simplifies the PAC application process. At the bottom, there are logos for AB, the European Union, and OFB, along with the website 'www.agencebio.org' and the tagline 'Pour un monde plus Bio'.

CartoBio

Cartographier les parcelles agricoles bio françaises

Agricultrices, agriculteurs bio, l'Agence Bio met à votre disposition **CartoBio**, un outil cartographique facilitant la mise à jour et la transmission de votre parcelle à destination de votre organisme certificateur ou de votre Direction Départementale des Territoires (DDT).

Reandez-vous sur **CartoBio**, un service gratuit qui simplifie le déroulement de votre audit bio et votre instruction PAC.

www.agencebio.org

L'AGENCE Bio
Pour un monde plus Bio



This flyer is titled 'CartoBio' and 'Aider à la cartographie des parcelles agricoles bio françaises'. It explains that CartoBio is a free service for mapping biological agricultural parcels. It lists three main benefits: 1. Facilitating the audit by allowing users to import parcels and update information before the audit. 2. Simplifying the PAC application by automatically generating the instruction once the parcel is certified. 3. Visualizing parcels on a map and downloading data in Excel or GIS format. It also mentions contributing to better knowledge of organic farming. A QR code is provided for more information, and the website 'cartobio.agencebio.org/exploitation' is listed. The steps are: 1. Connect to the website, 2. Import parcels from TéléPAC or a management tool, and 3. The parcel is used during the audit.

CartoBio

Aider à la cartographie des parcelles agricoles bio françaises

CartoBio est un service gratuit de cartographie des parcelles agricoles cultivées en agriculture biologique à destination des agricultrices bio et des organismes certificateurs. Il réutilise des données existantes; l'import du parcellaire est possible depuis une déclaration TéléPAC ou un logiciel de gestion agricole.

UTILISEZ CARTOBIO POUR:

- **Faciliter votre audit bio**
Vous importez votre parcellaire depuis CartoBio et vous mettez à jour vos informations si nécessaire avant votre audit. Vous gagnerez du temps au moment du contrôle.
- **Simplifier l'instruction de votre dossier à la PAC**
Une fois votre parcellaire certifié sur CartoBio, la DDT le reçoit automatiquement pour faire l'instruction de votre demande d'aide PAC.
- **Visualiser vos parcelles**
Vous visualisez sur une carte votre parcellaire et les parcelles environnantes. Vous pouvez télécharger ces informations sous format Excel ou géographique.
- **Contribuer à une meilleure connaissance de l'agriculture bio**
Vous participez à la constitution du référentiel du parcellaire biologique et vous fournissez des données précieuses aux élus et à l'administration pour l'adaptation des politiques agricoles locales ainsi qu'aux chercheurs pour la réalisation d'études sur l'impact du bio sur la santé, l'environnement.

CartoBio: mode d'emploi

1. Connectez-vous sur cartobio.agencebio.org/exploitation
2. Importez facilement votre parcellaire depuis TéléPAC ou mon outil de gestion parcellaire
3. Votre parcellaire est utilisé lors de votre audit

www.agencebio.org

Des questions ?

Merci de votre attention !